

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, D ZAMOFING, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE, M THOUVENIN, K IGLOI, V LECAQUE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS, M SALLIN,
JONZIER-EPAGNY	C VINCENT, L VESIN,
NEYDENS	L DUPAIN,
PRESILLY	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	BONNAMOUR, D CHAPPOT, G NICOUD, J-C GUILLON, D BESSON, P DURET, E BATTISTELLA, C MARX,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN, H ANSELME, C DURAND, M-N BOURQUIN,
VERS	J LAVOREL,
VIRY	F DE VIRY, M SECRET, A BONAVENTURE,
VULBENS	F BENOIT,

Membre représenté M MERMIN par C VINCENT (procuration),

Membres absents : J CHEVALIER, A VIELLIARD, A AYEB, L CHEVALIER, L JACQUET, F GUILLET,

T ROSAY, M MENEGHETTI, D ROULLET, N DUPERRET,

Invités

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information/débat :	2
1. Présentation du projet ressourcerie - déchetterie urbaine	2
2. Débat d'orientation budgétaire 2021	9
III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 25 janvier 2021	10
IV. Compte-rendu des représentations : SIDEFAGE	10
V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président	11
VI. Délibérations	11
1. Finances :	11
a. Attributions de compensation provisoires 2021	11
b. Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021 du budget principal et des budgets annexes	12
2. Mobilité :	13
a. désignation des élus référents pour l'adhésion à l'association vélo et territoires	13
b. convention d'études et travaux relative au projet de déviation des réseaux –TRAM	14
VII. Divers	14

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Claude Guillon est désigné secrétaire de séance.

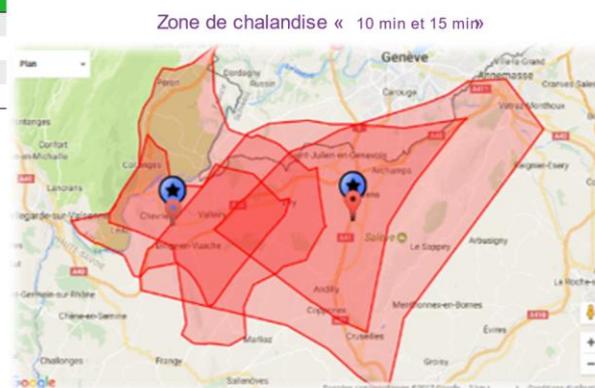
II. Information/débat :

1. Présentation du projet ressourcerie - déchetterie urbaine

Contexte

Schéma directeur du service « 2015 »

	Taux de couverture* (habitants desservis par déchetterie)
Genevois	22 500
France	13 790
Rhône Alpes	14 006
Haute Savoie	11 866



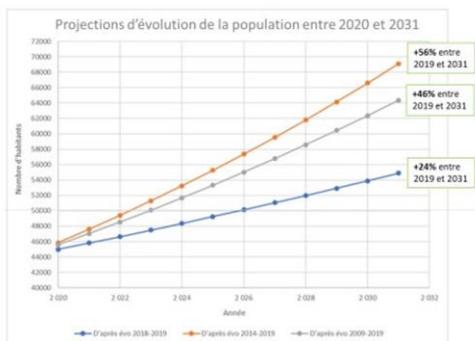
22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

7

Contexte

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un 3ème site destiné à la collecte des déchets sur le territoire de la CCG (2019)



La carte ci-dessous représente la fréquentation des deux déchèteries par commune :

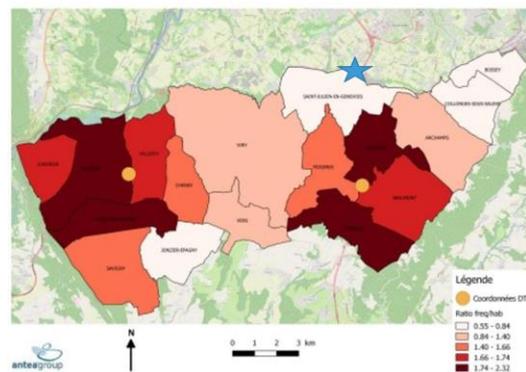


Figure 2 : Fréquentation des deux déchèteries de la CCG sur 6 mois par commune

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

8

Contexte

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un 3ème site destiné à la collecte des déchets sur le territoire de la CCG (2019)

Communes	Part des tonnages détournés vers le nouveau site
Archamps	50%
Beaumont	10%
Bossey	50%
Chênes	10%
Chevrier	10%
Collonges sous Salève	50%
Dingy en Vuache	10%
Feigères	50%
Jonzier Epagny	10%
Neydens	20%
Présilly	10%
Saint Julien en Genevois	90%
Savigny	10%
Valleiry	10%
Vers	10%
Viry	50%
Vulbens	5%

Tableau 7 : Part des tonnages détournés vers le nouveau site selon les communes de la CCG

Alors qu'ils représentent le 1/3 de la population du territoire, les habitants de la ville centre sont ceux qui utilisent le moins les déchetteries existantes. Il a donc été proposé d'évaluer la part des tonnages pouvant en être détournés en posant la réflexion d'une implantation d'un 3ème site sur la commune de Saint-Julien

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

9

Contexte

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un 3ème site destiné à la collecte des déchets sur le territoire de la CCG (2019)

En plus de la ressourcerie, les flux collectés sur la déchetterie urbaine pourraient être les suivants :

- Bois
- Ferrailles
- Cartons
- D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Encombrants (refus de la ressourcerie)
- Déchets d'éléments d'ameublement (Eco -mobilier)
- Plâtre
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- Autres (piles, lampes, pneus, batteries, laine de verre, huiles, palettes, bois créosoté)

Dimensionnement du projet

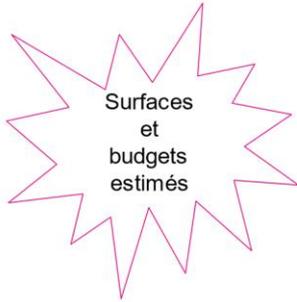
22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

10

Contexte

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un 3ème site destiné à la collecte des déchets sur le territoire de la CCG (2019)



Activité et locaux	Surface totale (m ²)	Budget estimé
Déchèterie : 8 zones de dépose à plat, dalle abritée D3E, local DTQD et autres (poste huile), préau à matériaux	8 000 m ² (dont voirie accès commun)	2 600 à 3 000 k€ HT
Ressorcerie : magasin, parking, locaux accueil et communication /espace pédagogique, bureau		

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

11

Besoins

Définition des besoins

- Proche de la ville de Saint-Julien 15 % des habitants de la ville de Saint-Julien utilisent les sites existants
- Accessible en mode doux Augmenter le potentiel d'utilisation du site
- Adapté pour l'habitat collectif Mettre en avant les flux : mobilier, DEEE, déchets toxiques, textiles, cours des matériaux
- Réduction du volume des déchets, détourner un maximum de déchets des filières classiques de traitement Privilégier le réemploi

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

12

Recherche de terrain

	1 Fabre	2 sous-combes	3 Route d'Annemasse	4 Pépinières brunet	5 Cervonnex	6 Route des vignes	7 Les Mérais	8 Ecoparc
Accession à la propriété	Vert	Orange	Rouge	Rouge	Vert	Orange	Rouge	Vert
Surface disponible	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Orange	Rouge
prix	Vert	Rouge	Orange	Orange	Vert	Orange	Orange	Orange
Problématiques d'accès	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert	Orange	Orange	Vert

- Répond en tout point aux critères
- Répond partiellement aux critères
- Ne répond pas aux critères

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

15

Démarche projet

Rapidement, l'opportunité de réunir en un même lieu le 3ème site et les locaux du CTM a été identifiée

- Complémentarité dans le traitement des déchets issus des dépôts sauvages, des déchets verts issus des espaces communaux
- Opportunité d'optimiser sur un site commun les coûts d'investissement et de fonctionnement

Projet conjoint CCG – commune de Saint-Julien

Gouvernance politique mixte : élus de la CCG et élus de la ville

Gouvernance technique mixte : techniciens CCG et techniciens ville

Montage du projet

Le montage du projet reste à déterminer : délégation de maîtrise d'ouvrage, groupement de commande, location ... ainsi que les modalités financières et RH associés

Prochaines étapes

Validation des besoins pour le CTM par la ville

Point d'étape du projet en COPIL : montages (fin mars)

Consultations à lancer pour choix d'un AMO (2^e semestre 2021) et lancement concours d'architecture

22 février 2021

Communauté de communes du Genevois Conseil Communautaire

16

Nathalie Laks souhaite savoir en quoi privilégier le recyclage permet de diminuer la quantité de déchets.

C Cubells répond que la vocation de la ressourcerie est de donner une 2^{ème} vie aux produits qui y seront déposés, et qui, de fait, ne seront pas jetés.

Nathalie Laks constate que ce projet n'a pas vocation à développer des mesures pour réduire les déchets en amont.

N Duperret estime dommage de ne pas prévoir dans le projet la possibilité de déposer des déchets verts.

C Cubells indique que l'étude d'opportunité a montré la nécessité de réaliser un 3^{ème} site sur le territoire, qui soit davantage axé sur la ressourcerie et le réemploi.

E Rosay souligne que l'étude faisait également apparaître que les usagers les plus éloignés des déchetteries s'y rendaient moins. En termes de services et d'équité, il est dommage que la réflexion ne soit pas davantage aboutie concernant les déchets verts et les gravats.

C Cubells rappelle que le projet n'est pas finalisé mais quoiqu'il en soit le but poursuivi pour les déchets verts est de les réemployer sur place pour qu'ils n'arrivent pas en déchetterie : c'est le développement du mushing, du broyat et du compostage.

V Lecauchois signale qu'il s'agit d'un véritable projet de ressourcerie et de recyclerie, concept qui n'a pas été développé sur le territoire jusqu'à présent.

Par ailleurs, le projet de centre technique municipal constitue une priorité pour les élus de Saint-Julien, car les agents travaillent actuellement sur 13 sites. Le lien ressourcerie/recyclerie avec le centre technique municipal et les associations liées à la thématique constitue une véritable plus-value pour le projet.

Nicolas Laks note que la présentation met l'accent sur une accessibilité au site par les modes doux. Il souhaite savoir si les voitures pourront également s'y rendre.

C Cubells répond par l'affirmative.

Nicolas Laks note que les déchets apportés en déchetterie sont souvent volumineux et donc l'intérêt de développer une accessibilité mode doux semble limité.

PJ Crastes souligne que les usagers se rendront bien évidemment en priorité en voiture sur le site. Toutefois, étant en milieu urbain, il est intéressant de prévoir un accès pour les piétons et cyclistes, même s'il sera utilisé de manière marginale.

C Bonnamour rappelle la volonté des élus de Saint-Julien de mettre en avant les modes doux, d'autant que le site s'y prête parfaitement.

Nicolas Laks note que l'un des critères de choix du terrain est la visibilité alors que le terrain Fabre proposé ne l'est pas. Par contre, celui de Cervonnex l'est particulièrement.

C Cubells précise que les principaux critères ont été présentés mais il en existe d'autres qui ont conduit à cette proposition.

Il ajoute que le terrain de Cervonnex présente l'inconvénient d'être trop exigü, ne pouvant d'ailleurs pas accueillir les deux projets envisagés même de manière individuelle.

PJ Crastes ajoute qu'au-delà de cet inconvénient, il n'est pas forcément opportun d'installer ce type d'équipement en entrée de ville.

P Duret ajoute qu'il aurait été également proche de celui de Neydens, ce qui n'apportait pas un rééquilibrage au niveau du territoire.

Nicolas Laks note qu'une déchetterie génère des flux de véhicules avec un impact à prendre en compte sur la circulation de Saint-Julien.

C Cubells répond que c'est la raison pour laquelle les modes doux seront privilégiés.

PJ Crastes précise que les flux seront décalés entre déchetterie et collèges car la première aura un fonctionnement important le samedi alors que les seconds seront fermés. Quant à la nature des apports, il observe qu'une ressourcerie/recyclerie en ville connaît des apports très différents d'un site destiné à accueillir des usagers issus de la campagne car les besoins en ville, en appartement, sont différents de ceux des habitants de maisons individuelles. Il remarque que nous avons tendance à nous projeter en tant qu'utilisateurs des déchetteries de Neydens et de Vulbens.

K Igloi propose de réfléchir au traitement acoustique de l'équipement compte-tenu de la proximité des collèges et des habitations.

C Cubells indique que les nuisances sont principalement générées par l'utilisation des machines de compactage ou broyage ainsi que par les trajets des camions de traitement des déchets. Cette question n'a pour l'instant pas été traitée. Il faut noter que le concept et le fonctionnement d'une déchetterie urbaine sont totalement différents des deux structures actuelles de Neydens et Vulbens.

A Magnin note que les dépôts sauvages aux abords des déchetteries constituent davantage une nuisance que le bruit des matériels. Il trouve que le site proposé est une bonne idée car il est proche des collèges et de l'autoroute.

Par ailleurs, il souligne l'importance de valoriser le réemploi car c'est tout cela qui n'est pas produit.

C Bonnamour observe que le cahier des charges devra être très précis quant à la différence entre déchetterie urbaine et équipement classique et prendre en compte les problématiques liées au milieu urbain.

C Cubells précise que ces nouveaux concepts ressemblent plus à des magasins ou des locaux associatifs.

P Duret souligne la nécessité d'identifier le pourcentage de ce qui peut être recyclé et réemployé. Il faut par ailleurs dimensionner l'équipement de façon à tenir compte d'un potentiel développement des zones d'échange.

V Lecauchois rappelle l'importance que les habitants s'approprient ce lieu lié à une nouvelle histoire des déchets. Il est nécessaire pour cela de co-construire le projet avec les associations du territoire. Il est également tout à fait possible d'imaginer des travaux éducatifs avec les jeunes.

Nicolas Laks observe que cette déchetterie/ressourcerie va dans le sens du développement d'une économie circulaire. Il souhaite savoir si des locaux seront mis à disposition sur Neydens et Vulbens pour capter sur ces sites des déchets pouvant être réemployés et proposés à Saint-Julien.

C Cubells répond qu'il peut être imaginé de mettre à disposition un local sur chacun des deux sites pour récupérer les objets pour ensuite être remis à disposition des usagers sur Saint-Julien.

M Genoud souhaite connaître les mécanismes de financement entre Saint-Julien et la Communauté de Communes pour ce projet.

C Cubells souligne que la ressourcerie/recyclerie étant intercommunale, l'équipement est entièrement financé par la Communauté ; les locaux relevant de la compétence de la Commune de Saint-Julien seront pris en charge par cette dernière.

PJ Crastes ajoute que la question se pose sur les espaces partagés, tels que l'accès ou le parking. Une clé de répartition à définir plus tard sera alors appliquée.

Concernant les nuisances sonores, compte-tenu de la proximité d'habitations, d'entreprises et des collèges, l'architecture de l'équipement devra être particulièrement travaillée pour s'insérer au mieux dans son environnement. Aussi, l'investissement à réaliser pour ce projet ne pourra être comparé à ceux effectués à Neydens ou Vulbens.

C. Cubells note qu'il faut imaginer une ressourcerie davantage comme un magasin. Les locaux doivent être attrayants et peuvent également permettre la tenue de manifestation, des ateliers de réparation, ...

Nicolas Laks observe que l'autoroute étant juste à côté, n'est-il pas possible de travailler sur un accès par ce biais ?

PJ Crastes répond que le terrain est situé à la frontière avec la Suisse ce qui ne laisse pas de possibilité d'autre voie d'accès.

S Loyau souligne l'importance de largement communiquer sur l'équipement lorsqu'il sera en service afin d'inciter la population à s'y rendre.

Après discussion, le Conseil communautaire se prononce favorablement sur les points suivants :

- Création d'une ressourcerie en complémentarité d'une déchetterie urbaine
- Mutualisation du projet centre technique municipal et déchetterie urbaine / ressourcerie
- Choix du terrain Fabre pour accueillir ces deux équipements

2. Débat d'orientation budgétaire 2021

PJ Crastes précise qu'il est présenté ce soir une prospective financière sur les 4 à 5 ans à venir. Pour cela, il a été nécessaire d'établir des hypothèses mais les projets seront réellement arrêtés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. La prospective devra alors être mise à jour.

Diaporama joint au présent compte-rendu.

PJ Crastes précise que Genève annonce -8% de fonds frontaliers à taux de change constant.

Nathalie Laks constate que sur les projets d'investissement prévus, la ressourcerie/recyclerie n'apparaît pas.

M. De Smedt répond que, pour l'année 2021, des études sont inscrites pour un montant de 30 000 €. Le reste sera réalisé sur les années à venir.

C Bonnamour souhaite savoir si des chantiers sont en cours en matière de lutte contre les plantes invasives, car il constate l'inscription d'une somme de 130 000 €.

M De Smedt note qu'effectivement ces chantiers font partie d'un plan de charge établi. Il s'agit d'interventions développant soit la technique de bâchage soit l'injection de vapeur d'eau.

H Anselme constate qu'aucun investissement n'est prévu en matière d'acquisition de locaux pour des micro-crèches.

M De Smedt précise qu'effectivement les investissements sont programmés à partir de 2022 car ce dossier nécessite un travail préalable au niveau du projet de territoire et de la commission en charge de cette thématique.

S Ben Othmane note que les premiers investissements doivent démarrer en 2021 pour se poursuivre en 2022 et 2023.

PJ Crastes répond que ce point sera vérifié.

Nicolas Laks note les investissements importants prévus en matière de mobilité alors que la transition écologique est peu dotée.

PJ Crastes précise que les investissements relatifs à la mobilité comprennent le tram mais également le développement des modes doux. La transition écologique est une compétence partagée alors que la mobilité est entièrement intercommunale. La transition écologique se retrouve dans chacun des projets menés et il serait intéressant de pouvoir la mettre en avant, au travers des documents.

F Benoit ajoute que l'économie constitue un investissement pour l'avenir car elle crée de l'emploi et dégage des recettes ; les investissements réalisés ne constituent pas une dépense nette.

M De Smedt souligne qu'effectivement le développement des finances de l'intercommunalité passe en partie par le développement économique du territoire.

J Bouchet précise quant aux participations aux organismes que l'augmentation de celle attribuée au GLCT transports est en nette augmentation à cause de la diminution des recettes due au contexte sanitaire et non du fait que les dépenses seront augmentées.

PJ Crastes indique que le SIGETA est actuellement en réflexion pour augmenter de manière très importante sa cotisation mais il semble indispensable de mener préalablement une concertation avec les EPCI membres avant d'envisager une telle évolution.

P Duret note que la participation de la Communauté de Communes au Pôle Métropolitain est relativement faible compte-tenu des projets à mener.

PJ Crastes précise que le niveau de cotisation est maintenu. Le développement des compétences sera financé soit dans le cadre de transfert de compétences soit par augmentation des cotisations.

Concernant la fiscalité, Nathalie Laks constate que la collectivité s'expose de plus en plus à une fiscalité liée au niveau d'activité du territoire.

M De Smedt répond qu'effectivement la Communauté sera de plus en plus dépendante de la taxe économique, d'autant plus si elle développe fortement l'outil économique.

Nicolas Laks craint que l'on ne s'expose à une baisse des recettes liées notamment à l'effet COVID avec des charges qui elles augmentent.

PJ Crastes souligne que toutes les recettes d'investissement ne sont pas recensées et pourront venir compenser une partie des dépenses.

M De Smedt ajoute que la collectivité aura tout intérêt à s'inscrire dans le plan de relance, et les projets qu'elle portent pourront tout à fait bénéficier de ce fonds.

Concernant le programme pluriannuel d'investissement Nathalie Laks constate un écart entre l'investissement total en matière de mobilité et le projet de tram.

M De Smedt répond que d'autres projets sont inscrits au niveau de la mobilité, comme la Viarhônga ou le redressement de l'avenue Louis Armand, ce qui explique ce différentiel.

Nicolas Laks souhaite savoir comment les financements attendus sont estimés.

M De Smedt indique que les taux moyens de subvention sont connus, ce qui permet d'estimer les recettes.

P Duret constate que concernant l'évolution des investissements et des financements, deux phases sont distinctes : 2017-2021 et 2021-2024. Il souhaite savoir comment s'envisage l'avenir face au mur financier qui se profile d'ici 2022.

PJ Crastes souligne que plusieurs variables d'ajustement sont possibles : dynamisation des recettes fiscales économiques, étalement dans le temps des projets ...

Départ C Marx.

III. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 25 janvier 2021

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

IV. Compte-rendu des représentations : SIDEFAGE

SIGETA : le Président a proposé une augmentation de la cotisation, pour passer de 3 à 7 €/habitant. Le SIGETA se trouve face à des investissements à venir mais pour autant le doublement de la cotisation n'est pas l'unique solution.

Concernant les obligations du schéma, le territoire dispose de suffisamment d'aires fixes et l'aire de grand passage est en cours d'identification. Les EPCI doivent également prévoir des places de sédentarisation : pour la Communauté, 6 en 2021, 6 en 2022 et 8 en 2023. Si les territoires qui ne remplissent pas les conditions du schéma font l'objet d'occupations illégales, le Préfet ne procédera pas à des expulsions. Chaque commune doit donc se sentir concernée par ce dossier.

SMAG : le projet de rénovation du centre de convention a été retenu par le comité de sélection. Le projet prévoit un agrandissement coté Salève permettant d'accueillir 500 à 600 personnes en séminaire

tout en leur proposant de la restauration. Le projet est financé par l'Etat, la Région et le Département. Il sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire.

Pôle Métropolitain :

* le sondage Genève 2050 s'avère très intéressant à consulter et fait apparaître notamment que 83% des résidents suisses sont contents de leur situation.

*dépôt du projet d'agglomération 4 fin juin.

*financement transfrontalier : proposition portée par les conseillers d'Etat Hodgers et Dal Busco d'un co-financement par Genève d'infrastructures réalisées sur France nécessaires à la grande agglomération. Une enveloppe de 50 M € est évoquée, laquelle pourrait être abondée par la mise en place d'un péage urbain sur Genève qui pourrait générer entre 50 et 180 M CHF de recettes par an. Le projet de loi pourrait être déposé avant l'été. Il est nécessaire de définir la liste des projets qui pourraient abonder à financement éventuel.

GLCT Transfrontalier : néant.

EPF : néant.

GLCT Transports : forte baisse de fréquentation en janvier/février 2021 par rapport à la même période en 2020 notamment du fait de la Covid.

Association des Maires : néant.

V. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président

Aucune observation n'est formulée.

VI. Délibérations

1. Finances :

a. Attributions de compensation provisoires 2021

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes du Genevois (CCG) perçoit tous les produits de la fiscalité professionnelle et ses compensations que percevaient les communes, à savoir : les ressources de la Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la Taxe sur les Surfaces Commerciales, l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti, la compensation de la suppression progressive de la part salaire dans les bases de taxe professionnelle (TP) et la compensation de la réduction de la fraction des recettes dans les bases de TP.

Chaque commune perçoit en contrepartie, de la CCG, une attribution de compensation pour compenser la perte de ces ressources fiscales. Cette attribution de compensation était égale en 2014 aux produits 2013 cités ci-dessus afin que les communes ne subissent aucune perte budgétaire.

Les attributions de compensation sont votées en deux temps :

- en début d'année, l'organe délibérant approuve le montant provisoire. On parle de montant « provisoire » car il est susceptible d'être modifié en cours d'année en cas de révision du montant des attributions ou en cas de nouveau transfert de compétence. Les attributions peuvent être ainsi versées mensuellement aux communes par anticipation sur le montant définitif,
- en fin d'année le montant définitif des attributions est adopté en fonction des éventuelles modifications.

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609,

Vu la délibération n°91/2013 du 2 décembre 2013, instaurant la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération n°20140224_cc_fin13, en date du 24/02/2014, révisant l'attribution de compensation en la minorant de deux pour cent du montant de la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève perçue par chaque Commune l'année précédente ;

Vu la délibération n°20151130_cc_fin112 en date du 30/11/2015, révisant les attributions de compensation à partir de la variation des produits de fiscalité liés au développement économique ;

DELIBERE

Article 1 : approuve les montants provisoires des attributions de compensations indiqués dans le tableau ci-dessous pour l'année 2021.

	<i>Attributions de compensation définitives 2020</i>	Attributions de compensation provisoires 2021
Archamps	389 905 €	394 655 €
Beaumont	29 739 €	25 771 €
Bossey	43 473 €	43 201 €
Chênex	-4 939 €	-4 645 €
Chevrier	23 922 €	26 009 €
Collonges-sous-Salève	106 228 €	105 187 €
Dingy-en-Vuache	20 412 €	20 221 €
Feigères	62 260 €	63 281 €
Jonzier-Epagny	-27 499 €	-26 958 €
Neydens	505 402 €	504 443 €
Présilly	43 977 €	44 022 €
Saint-Julien-en-Genevois	964 215 €	969 653 €
Savigny	-27 560 €	-27 835 €
Valleiry	107 009 €	109 258 €
Vers	-8 372 €	-8 306 €
Viry	81 391 €	83 581 €
Vulbens	365 289 €	369 002 €
Total communes	2 674 856 €	2 690 540 €

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 014.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

b. Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération revêt la forme d'un document qui sert de base aux échanges en Conseil communautaire. Ce rapport doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021 du budget général et de ses budgets annexes (Assainissement, Regie Eau, DSP Eau, Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

Vu la loi du 6 février 1992 imposant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif,

Vu la loi Notre du 7 août 2015 précisant les modalités de rédaction du rapport d'orientation budgétaire,

Article 1 : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté dans l'annexe ci-jointe pour le budget général et ses budgets annexes (Assainissement, Regie Eau, DSP Eau, Tram, Transports, Zones d'activités économiques, Locaux Europa et ZAC de Cervonnex).

2. Mobilité :

a. désignation des élus référents pour l'adhésion à l'association vélo et territoires

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Vélo & Territoires est un réseau de collectivités mobilisées dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030. Les axes stratégiques sont les suivants : achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires, faire du vélo un outil de mobilité à part entière, porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo, faire de la France une grande nation cyclable.

Par décision n°2021-15 du 1^{er} février 2021, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à l'association, ce qui lui permet ainsi d'intégrer un réseau d'experts des mobilités actives et d'avoir accès à des modules de formation techniques et politiques, à des publications de références, à une veille sur les évolutions juridiques, techniques et financières autour des modes actifs. Cette adhésion de 727 € pour l'année 2021, donne également accès à des échanges, des conseils et de l'accompagnement pour les projets cyclables de la collectivité. Ce serait aussi une opportunité pour valoriser nos actions auprès des autres collectivités.

L'assemblée générale de l'association comprend des membres titulaires et suppléants représentant les collectivités départementales, régionales, les EPCI et les groupements de collectivités, les communes et les partenaires à jour du paiement de leur cotisation.

Il convient en conséquence de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes parmi les membres de l'assemblée au sein de l'assemblée générale.

Il est proposé que les candidatures soient transmises, à l'attention de Monsieur le Président, au siège de la Communauté de communes du Genevois, au plus tard en séance du Conseil communautaire du 22 février 2021 avant l'approbation de la présente délibération.

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité

Vu les statuts de l'association et notamment ses articles 5 et 11,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Article 1 : désigne en tant que représentants de la collectivité au sein de l'assemblée générale de l'association Vélo & Territoires :

- Monsieur Pierre DURET membre titulaire,
- Monsieur Laurent CHEVALIER son suppléant.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

b. convention d'études et travaux relative au projet de déviation des réseaux –TRAM
Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation du Tramway Genève - Saint-Julien-en-Genevois, il est nécessaire de procéder à une phase préalable de travaux portant sur la déviation de réseaux et d'ouvrages sur le périmètre impacté par le projet du Tramway.

Afin de garantir le bon déroulement des travaux et d'assurer les intérêts de chaque partie prenante, à savoir la Communauté de communes du Genevois et les gestionnaires de réseaux impactés par les travaux du Tramway, il est nécessaire d'établir une convention cadre, entre la Communauté et chaque gestionnaire, portant sur les études et travaux de déviation des réseaux impactés par la réalisation du Tramway.

Cette convention a pour objectif de définir :

- la mission et la qualité de chacune des parties et leurs représentants ;
- les solutions techniques à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre les ouvrages visés par cette convention et le projet ;
- les obligations de chacune des parties en vue d'organiser les interfaces entre les différents intervenants lors de la phase de réalisation ;
- le financement des travaux de déviation des réseaux.

La commune de Saint-Julien-en-Genevois, en tant que gestionnaire de réseaux, est concernée par cette phase préalable de travaux. Aussi, il convient de conclure, avec la commune, une convention cadre portant sur les études et travaux relative au projet de déviation des réseaux impactés par la réalisation du Tramway.

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2111-15,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 23 février 2000, Société de distribution de chaleur de Saint-Denis (n°179013),*

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention d'études et travaux relatifs au projet de déviation des réseaux impactés par la réalisation du Tram Genève – Saint-Julien-en-Genevois, à intervenir avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VII. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 25 février 2021.

Vu par le Président